

PREFECTURE DU JURA

Commune de L'ETOILE (39217)

**Cartographie du risque « mouvements de terrain »
(PPRn de L'Etoile)**

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La commune de L'Etoile est située entre les vallées de la Seille et de la Vallière, en bordure du plateau jurassien. Le relief, constitué de buttes et de vallons, correspond à une succession de plissements orientés nord-sud découpés par un système de failles de même orientation.

Du point de vue géologique, on rencontre les formations suivantes :

- Les calcaires compacts qui constituent les reliefs mais sans présenter de falaises abruptes
- Les marnes et marno calcaires dans les vallons
- Les affleurements de grès ou de dolomie.

Les risques sont liés à deux types de mouvements recensés ou potentiels : l'instabilité des terrains marneux (glissements superficiels sur les pentes aggravés en présence d'eau, en particulier au Mont Genezet), et les chutes de blocs et instabilité d'éboulis calcaires.

Du point de vue hydrologique, deux ruisseaux affluents de la Seille drainent le secteur : la Madeleine au sud et les Mouraches. Aucun risque particulier n'est identifié sur leur tracé.

Pour la délimitation des aléas, les paramètres suivants ont été retenus :

- a) L'intensité des phénomènes, basée sur l'importance des moyens techniques pour en réduire les causes ou les stabiliser.
- b) Leur gravité au plan des préjudices humains potentiels.

Les secteurs de mouvements effectifs reconnus ou soumis à fort risque de glissement sont classés en aléa fort (zone 1 du zonage réglementaire). Les secteurs à mouvements possibles ou prévisibles mais maîtrisables sont classés en aléa moyen (zone 2) et les autres secteurs en zone 3.

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (2 planches)

Légende du plan de zonage

Zone 1 : risque majeur

Zone 2 : risque maîtrisable

Zone 3 : risque négligeable